

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 juin 2025

Date de convocation : le 10 juin 2025

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h41 et levée à 19h16

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 23
- Ayant pris part au vote : 23
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLILOLO Lorine ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; NAPPEZ Anthony ; OUDET Alain suppléant de M. Emmanuel CRETIN ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JANNIN Jean-Pierre suppléant de M. Vincent FIÉTIER ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse

C.C.L.L : COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; NICOLET Mickael

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Franck LAIDIÉ

Procuration de vote :

Mandant : DUSSAUCY Nadine ; HUOT Daniel

Mandataire : BOUSSET Jean-Marc ; NAPPEZ Anthony

VALORISATION DE MATIÈRE

**PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
SUR LE TOIT DU BATIMENT MÂCHEFER**

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président

Pour rappel, le SYBERT a prévu d'installer, dans une 1^{ère} phase, environ 700 panneaux photovoltaïques pour une puissance de 309 kWc et une production attendue de 340 MWh/an sur le toit de la plateforme des mâchefers.

Le coût prévisionnel de cette 1^{ère} première phase est de 600 000 € HT. Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de rédaction et sera prochainement publié. Les travaux sont prévus pour fin 2025.

La réglementation concernant les projets d'autoconsommation collective a évolué récemment (arrêté date du 21 février 2025). Le coût de rachat de l'électricité par ENEDIS étant en baisse, il est plus avantageux de favoriser au maximum l'autoconsommation patrimoniale. La stratégie est donc de destiner l'électricité produite par les panneaux pour les différentes installations du SYBERT (centre de tri, installation tri massification, éco-centres, local pédagogique...).

Une demande de subvention a été déposée auprès du SYDED sur ce projet. La subvention sollicitée s'élève à 9 600 €. Une délibération du Comité Syndical du SYBERT est nécessaire. Il doit être indiqué que le SYBERT :

- s'engage à réaliser et financer l'opération
- sollicite le soutien et la participation financière du SYDED
- indique la nature et le montant des autres aides publiques sollicitées.

Le SYDED demande également que leur logo soit visible aux alentours de la localisation des panneaux.

Pour information, le SYBERT n'est pas en droit de solliciter une aide du Fonds climat de GBM, ce fonds étant réservé uniquement aux communes de GBM.

À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'engagement du SYBERT à :

- **réaliser et financer l'opération du projet photovoltaïque**
- **solliciter une aide financière au SYDED à hauteur de 9 600 €**
- **confirmer que le projet n'est pas éligible à d'autres aides publiques.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Franck LAIDIÉ

